



SERVICES CULTURE ÉDITIONS  
RESSOURCES POUR  
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Ce document a été numérisé par le CRDP de Lille pour la  
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

## SUJET

### Mise en situation

Vous êtes chargé(e) de clientèle au groupe Crésus à Paris.

Vous recevez un courrier de mécontentement de Monsieur DUBLÉ à Neuilly sur Seine (document 1)

**Travail à faire** : 20 points (dont 3 points pour la présentation)

Vous devez construire un courrier de réponse à Monsieur DUBLÉ à l'aide des documents joints.  
Vous présenterez votre travail à l'aide de l'outil informatique mis à votre disposition.

### Documents joints à votre disposition :

Document 1 : Lettre de mécontentement de M. DUBLÉ

Document 2 : Spécification du contrat

Document 3 : Contrat de M. DUBLÉ

Document 4 : Demande de rachat total ou partiel

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement Professionnel  
Réseau SCÉRÉN

<b>B.P.</b>	Spécialité : ASSURANCE	Code Spécialité :	Durée : 1 h 30	Session 2010
Épreuve : E3 – Communication professionnelle – Sous Epreuve E31 – 1 <sup>ère</sup> partie N° Sujet : 10-1606			Coefficient	Folio 1/4

## DOCUMENT 1

Victor DUBLÉ  
47 RUE DU 24 Octobre  
92200 NEUILLY SUR SEINE

Paris, le 16/05/2010

Contrat d'assurance vie n° RG587M

Groupe CRÉSUS  
12 rue John Law  
75002 PARIS

Monsieur,

Je suis dans l'obligation de vous écrire, car depuis trois jours il m'est impossible de joindre le service Gestion du patrimoine. Le seul message que vous ayez enregistré à destination de vos clients sur votre serveur vocal semble être : « Tous nos conseillers sont occupés, veuillez renouveler votre appel » Occupés à quoi ? Je ne sais pas...

Je souhaite en effet effectuer un rachat de 12 000 euros sur mon contrat d'assurance vie et aurai besoin du formulaire prévu à cet effet. Je voudrais également que vous m'indiquiez quelle fiscalité est applicable à ce retrait.

J'ai besoin de cette somme rapidement et aimerais donc que cet argent soit « disponible à tout moment » comme vous le dites si bien dans vos publicités.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Victor DUBLÉ

**B.P.**

Spécialité : ASSURANCE

Code Spécialité :

Durée :  
1 h 30

Session  
2010

Épreuve : E3 – Communication professionnelle – Sous Épreuve E31 – 1<sup>ère</sup> partie  
N° Sujet : 10-1606

Coefficient

Folio  
2/4

## DOCUMENT 2

Les bénéfices ou plus values qui correspondent aux intérêts acquis sur un contrat d'assurances vie sont soumis à deux types de prélèvements.

### 1. Le prélèvement forfaitaire libératoire

En cas de rachat partiel ou total, seuls les revenus (intérêts ou plus-values) sont soumis à l'impôt. Pour favoriser la stabilité de l'épargne à moyen et long terme, le prélèvement est dégressif en fonction de l'âge du contrat.

Le choix est laissé au souscripteur entre ce prélèvement et l'intégration des plus values au revenu imposable.

Âge du contrat	Imposition
Moins de 4 ans	Au choix : <ul style="list-style-type: none"><li>• Prélèvement forfaitaire libératoire de 35 %</li><li>• Impôt sur le revenu : intégration dans le revenu imposable.</li></ul>
Entre 4 et 8 ans	Au choix : <ul style="list-style-type: none"><li>• Prélèvement forfaitaire libératoire de 15 %</li><li>• Impôt sur le revenu : intégration dans le revenu imposable.</li></ul>
Plus de 8 ans	Au choix : <ul style="list-style-type: none"><li>• Prélèvement forfaitaire libératoire de 7,5 % donnant droit à un avoir fiscal de même montant dans la limite de 4 600 € (ou 9 200 € pour un couple)</li><li>• Impôt sur le revenu : intégration dans le revenu imposable après abattement de 4 600 € (ou 9 200 € pour le couple).</li></ul>

### 2. Les cotisations sociales

Il s'agit de la Contribution Sociale Généralisée, de la CRDS (Contribution pour le Remboursement de la Dette Sociale) et du Prélèvement social, le total de ces cotisations s'élève à 12,1 %.

Les modalités du prélèvement des cotisations sont différentes suivant le type de contrat souscrit.

Contrat mono-support en euros : Les cotisations sociales sont prélevées chaque année.

Contrat multi-support : les cotisations sociales ne sont prélevées qu'en cas de retrait partiel ou total.

L'assiette de calcul est la même que pour les cotisations fiscales.

**B.P.**

Spécialité : ASSURANCE

Code Spécialité :

Durée :  
1 h 30

Session  
2010

Épreuve : E3 – Communication professionnelle – Sous Épreuve E31 – 1<sup>ère</sup> partie

N° Sujet : 10-1606

Coefficient

Folio  
3/4

